DÉCRET 434.00.220621.1 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 1'330'000.- pour financer les études des travaux de conservation et restauration de l'amphithéâtre romain

du 22 juin 2021

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète Art. 1

d'Avenches

¹ Un crédit de CHF 1'330'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les

études relatives aux travaux de conservation et restauration de l'amphithéâtre romain d'Avenches. Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 10 ans.

Art. 3 ¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le

texte conformément à l'art. 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

²Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 22 juin 2021.

La présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S Butera

Date de publication : 6 juillet 2021

I Santucci